



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE POINTE-CLAIRE

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis est par la présente donné qu'à la séance du conseil municipal devant se tenir le **11 décembre 2018**, à 19 h 30, à l'hôtel de ville de Pointe-Claire, situé au 451, boulevard Saint-Jean, la demande de dérogation mineure au Règlement de zonage PC-2775 suivante sera étudiée :

1. Pour permettre au 2555, boulevard des Sources :
 - a) l'installation de neuf (9) quais de chargement/déchargement, sur la façade avant secondaire du bâtiment, là où les quais de chargement/déchargement ne sont pas permis ;
 - b) l'installation de neuf (9) quais de chargement/déchargement dans la marge avant secondaire sans le mur écran requis ;
 - c) l'installation d'un matériau de parement pré-peint métallique de type « Vicwest » de 7/8" (matériau de parement de classe B) sur 66,6% des façades est et sud de l'agrandissement plutôt que le pourcentage maximal permis de matériau de parement de classe B de 25% ;
 - d) 0% de surface vitrée sur la façade est de l'agrandissement plutôt que la surface vitrée minimale requise de 10% ;
 - e) 1% de surface vitrée sur la façade sud de l'agrandissement plutôt que la surface vitrée minimale requise de 10% ; et
 - f) 111 espaces de stationnement plutôt que le nombre minimal d'espaces de stationnement requis de 168.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de la tenue de la séance précitée.

Donné à Pointe-Claire ce 21 novembre 2018

PROVINCE OF QUEBEC
CITY OF POINTE-CLAIRE

PUBLIC NOTICE
REQUEST FOR A MINOR EXEMPTION

Notice is hereby given that at the council meeting to be held on **December 11th, 2018**, at 7:30 p.m. at Pointe-Claire City Hall, located at 451 Saint-Jean Boulevard, the following request for minor exemption to Zoning By-law PC-2775 will be considered:

1. To permit at 2555 Sources Boulevard:
 - a) The installation of nine (9) loading/unloading docks located in the secondary front façade of the building where unloading/loading docks are not permitted;
 - b) The installation of nine (9) unloading/loading dock in the secondary front setback without the required screening wall;
 - c) The installation of pre-painted 7/8 inch "VicWest" type metal cladding (class B cladding material) on 66.6% of both east and south façades of the extension rather than the maximum permitted 25% of class B cladding material;
 - d) 0% of glazing on the east façade of the extension rather than the minimum required 10% of glazing;
 - e) 1% of glazing on the south façade of the extension rather than the minimum required 10% of glazing;
 - f) 111 parking spaces rather than the minimum amount required of 168 parking spaces.

Any interested person may be heard by the municipal council in relation to these requests during the aforementioned meeting.

Given in Pointe-Claire this November 21st, 2018

Danielle Gutierrez, OMA
Assistante greffière/ Assistant City Clerk